

— — — — —

(1) Voir les notices sur Châteaulin dans Ogée et ses annotateurs ; — Châteaulin, par M. de Blois, dans l'*Annuaire* de Brest ; — divers articles sur Châteaulin, le château, l'hôpital, le Parc-au-Duc, dans le *Bas-Breton*, en 1850-1860, par M. Halléguen, et, dans le même journal, les études très détaillées et très documentées de M. l'abbé Jézégou, vicaire à Châteaulin ; — à l'heure présente, le *Bulletin paroissial de Châteaulin* reprend ce travail pour le compléter.

(2) Cartulaire (p. 45) : « Non post multum tempus sanctus Uingualoeus iter edidit ad fratrem suum Eliunetum qui morabatur in quemdam montaneum qui vocatur Nin, serviens Deo die noctuque super ripam luminis quod vocatur Hamn. Et ille sanctus Dei Aeliunetus occurrit sancto Uingualoeo videns eum venientem ad se et se ipsum sancto Dei commendavit, id est corpus et animam et spiritum et omnia quæ habebat et terras quas Gradlonus rex sibi dedit id est tribum Dinam, tribum Cunhio, Caer Choc, Lan Iuncat, dimidiam partem Gumenech. Haec omnia in discumbitione sancto Uingualoeo tradidit coram multis testibus Et ibi remansit sanctus Dei tribus diebus cum sancto EdiuNETO. Loquebantur de regno celesti. Et postea reversus est Sanctus Dei ad locum suum cum quinque monachis religiosissimis, optimis viris. »

rendre visite, et passa trois jours près de saint Idunet, qui en profita pour se mettre sous son patronage, lui et toutes les terres qu'il possédait de la libéralité du roi Gradlon.

Saint Guénolé, en s'en retournant à son monastère, fut accompagné de cinq fervents religieux, disciples sans doute de saint Idunet, et qui vinrent se perfectionner sous la discipline du saint abbé de Landévennec.

Dès lors, l'établissement de saint Idunet fut soumis à la juridiction de l'abbaye et devint un prieuré qui lui fut uni jusqu'à la Révolution, sous le nom de prieuré de Loc-Idunet ou Loc-Yonet.

Les avantages topographiques du pays durent être appréciés de bonne heure au point de vue stratégique ; aussi voyons-nous, dès le commencement du x^e siècle, un château-fort protégeant la contrée et un comte de Cornouaille, fondateur vraisemblablement de cet établissement militaire, prendre le titre de Budic Castellin ; ce Budic fut le père de Benoît, évêque et comte de Cornouaille, 990-1022, et grand-père de l'évêque Orscand et d'Alain Cagnard. Ces seigneurs temporels, à l'exemple du roi Gradlon, se montrèrent bienveillants en faveur de Landévennec et, vers 1090, nous voyons Alain Fergent donner à saint Guénolé le verger situé près du château nommé Châteaulin, l'écluse avec les moulins et le droit de pêche qui en dépend (1).

En l'année 1163, le vicomte du Fou s'étant emparé d'Hervé, vicomte de Léon, et de son fils Guyomarch, les retint prisonniers dans le château de Châteaulin ; mais à

(1) « Notum sit omnibus tam presentibus quam posteris quod Alanus (Alain Fergent) Britanie Comes dedit sancto Guingaloeo pomarium quod habebat situm juxta castrum quod vocatur Castellin et scilicet cum molendinis in ea sitis et totam piscaturam sibi appendentem in elemosinam pro anima sua et parentum suorum. »

« Hanc donationem firmavit ipse Comes in capitulo supradicti sancti, et

cette nouvelle, l'Evêque de Léon, Hamon, fils d'Hervé et frère de Guyomarch, vint avec des hommes d'armes et avec le secours du duc Conan le Petit, mettre le siège devant le château et délivrer les prisonniers. Guyomarch ne se montra pas reconnaissant du service que lui avait rendu son frère l'Evêque de Léon ; car, après lui avoir fait la guerre, il le fit assassiner comme il sortait par le grand portail de la cathédrale de Saint-Pol, après l'office de la Conversion de Saint-Paul, 25 Janvier 1172, et c'est pour expier ce crime que Guyomarch fonda, l'année suivante, l'abbaye de Daoulas.

*
*
*

En 1675, Châteaulin donna le signal de la révolte dite du *papier timbré*, en Cornouaille. M. le marquis de la Coste, lieutenant pour le Roi dans les quatre Evêchés de Basse-Bretagne, venait d'arriver à Châteaulin pour assurer l'obéissance aux nouveaux édits. « Le matin du dimanche 9 Juin, le tocsin sonna sans relâche dans les églises de Châteaulin et des environs, et de plus de trente paroisses du voisinage, des paysans se rassemblaient par

posuit manu sua, super altare coram testibus quorum nomina hec sunt :

« GUILLELMUS qui eodem anno suscepit abbatiam ejusdem loci, testis ;

MORVANUS, monachus, testis ;

GURCUN, monachus, testis ;

ORSCANT, monachus, testis ;

REDOREDUS, monachus, testis et omnis Congregatio ;

BENEDICTUS, episcopus Nanetensis, testis ;

RIVALLONUS, monachus Sanctæ Crucis, testis ;

LOVENAN, filius Duguallun, testis ;

GUÉGUEN, abbas Tudi ;

GUIOMARC, filius Thoarn ;

GORMARLON, filius Haerveu. »

(Cartulaire de Landévennec, p. 170.)

bandes, armés de fusils, de mousquets, de fourches et de bâtons, pour marcher à la rencontre du grand Gabelleur... Un sergent parut à la tête de cette troupe et se fit, près du marquis de la Coste, l'organe des revendications tumultueuses de la foule, et, comme il lui parlait insolemment, le Marquis lui donna un coup d'épée au travers du corps et l'étendit mort sur la place. A cette vue, la populace s'échauffa tellement contre M. de la Coste, que plusieurs coups de fusils furent tirés sur lui et sur les gens qui l'accompagnaient ; le Marquis, blessé à l'épaule, se retira dans une maison où il fut assiégé de toute part par le peuple, qui le menaçait de le faire brûler s'il ne leur promettait la révocation des édits, lequel, pour se tirer d'affaire, leur promit toutes choses pour sortir d'embarras et alla à Brest se faire panser de sa blessure » (1).

ÉGLISE DE SAINT-IDUNET

L'église actuelle a été construite en 1867, sur les plans de M. Boyer. Elle a remplacé un édifice du xvii^e siècle, dont M. de Blois parle en ces termes dans sa Notice sur la ville de Châteaulin (*Annuaire de Brest*) :

« L'église de Châteaulin est fort petite et a subi des remaniements qui l'ont transformée en son entier ; dans une partie un peu ancienne du transept, se voit une fenêtre du xvi^e siècle, dont la verrière semble représenter la scène des disciples d'Emmaüs. La statue de saint Idunet est représentée avec une dalmatique de diacre. »

Le 23 Mai 1664, fut posée la première pierre du clocher de Saint-Idunet. « Ce jour, Révérend Père en Dieu Yves

Laurent, O. S. B., sous-prieur de Landévennec, stipulant pour dom Benoît Coquelin, sous-prieur titulaire du prieuré de Châteaulin, recteur primitif de la dite paroisse, en présence des vicaires et prêtres soussignants, a béni et posé la première pierre fondamentale du clocher de Saint-Idunet, que les dits paroissiens font relever à neuf.

« Jean OLLIVIER, vicaire perpétuel ; M. BAUGUYON, prêtre ; M. DETHEY, prêtre ; Q. SIMON, prêtre ; COUCHOURON, prêtre et curé ; Jean NICOLAS, prêtre. » (Archives départementales.)

Le 18 Mars 1664, une sentence du présidial de Quimper autorisait l'abbaye de Landévennec d'apposer ses armes (*une église sur fond d'hermines*) au portail de l'église, au-dessous des armes du Roi.

Le 28 Août 1678, le même dom Yves Laurent, faisant pour le prieur titulaire, autorise les paroissiens à agrandir l'église de Saint-Idunet de 16 pieds dans le cimetière du bout du grand autel ; on constate à cet effet « que la fenêtre au-dessus du maître-autel a deux jambages et trois jours où est représenté le mystère de la Passion de Notre-Seigneur. Au bas du premier jour, côté de l'Évangile, se voit un prêtre à genoux, présenté par saint Jean, devant un prie-Dieu portant un écusson *d'argent à une contrebande de sable chargée de trois étoiles d'argent*. Au bout de la vitre, il y a six soufflets, aux deux plus haut sont les armes de France et de Bretagne en bannière ; aux deux suivants, plus bas, sont deux écussons : le premier porte *d'hermines à trois fasces de gueules* porté par un ange, que le Père Laurent soutient être les armes du Vieux Chastel (1) ; le second porte *d'azur à la croix pattée d'argent*.

(1) *La Révolte du papier timbré*, par J. Le Moyne, page 33.

(1) Jean de Vieux Chastel fut abbé de Landévennec, 1496-1522.

Deux autres écussons portent : le premier *d'or au sautoir floré d'azur*, l'autre *d'argent à la bande de sable chargée de 3 étoiles d'argent*.

La seigneurie de Kerstrat, passée aux Tréouret, s'exerçait sur la rive droite de l'Aulne, et il n'est pas douteux que les sieurs de Kerstrat n'aient eu des droits à avoir leurs armoiries dans l'une ou l'autre des verrières de Saint-Idunet ; mais soit par négligence, soit pour toute autre cause, vers le milieu du XVIII^e siècle, elles ne figuraient plus dans l'église, lorsqu'une dame de Kerstrat, voulant réparer cette omission, donna lieu à une scène assez piquante, dont procès-verbal fut dressé par le sénéchal de la juridiction du prieuré de Châteaulin.

« Le 23 Mai 1749, nous Léon, huissier, ayant eu avis qu'un vitrier inconnu avait posé une échelle à la grande vitre dans le pignon de l'aile, côté de l'Épître, pour placer des armoiries, nous nous sommes transporté à Saint-Idunet pour y faire opposition et avons fait sommation au vitrier de cesser son travail, lequel a obtempéré et est descendu de l'échelle ; mais un instant après, s'est présentée la dame de Kerstrat, qui nous a demandé par quel ordre nous faisons cette opposition ; par ordre du sénéchal, avons-nous répondu devant une grande foule de peuple ; à quoi la dite dame a dit impérieusement et avec menace, qu'elle placerait néanmoins ses armes. Le sénéchal étant survenu, la dite dame lui a dit qu'il devait savoir qu'elle avait droit de mettre ses armes à la dite vitre ; le sénéchal a répondu qu'il l'ignorait, mais que sans rien préjuger, en attendant le retour du procureur fiscal, on devait s'abstenir de toute novation, à moins qu'elle ne présentât des titres constatant ses droits. Lors, la dite dame a dit qu'elle allait faire remonter son vitrier ; mais le sénéchal ordonna à nous, Léon, huissier, et à Cozic, général d'armes, de constituer le vitrier prisonnier

s'il s'obstinait à travailler, » car il était remonté à l'échelle ; mais sur sommation des dits, il est descendu. Sur les entrefaites, un service d'octave fut chanté pour le sieur de Kerdreff, chevalier de Saint-Louis ; mais aussitôt après, la dame de Kerstrat fit remonter une troisième fois le vitrier à l'échelle pour continuer son travail ; de son côté, l'huissier fit une troisième sommation de cesser et, sur refus d'obtempérer, monte à l'échelle et, saisissant par l'habit le vitrier Jean-Gabriel Rojerou, de Quimper, lui déclara qu'on allait le faire prisonnier s'il s'obstinait ; il descendit alors ; mais Madame de Kerstrat, hors d'elle-même, repoussa vivement les huissiers et donna même un soufflet à l'un d'eux, le sieur Huel. De tout quoi procès-verbal fut dressé. (Archives départementales.)

*
*
*

Au commencement du XVIII^e siècle, vers 1715, s'éleva une contestation pour établir quelle était à Châteaulin l'église paroissiale, à avoir : Saint-Idunet ou Notre-Dame. Les 4 et 6 Juillet 1717, René-Jean Boschier, seigneur Dourxigne, conseiller du Roy, fut chargé d'une enquête à ce sujet, et voici que Maître Yves Sanquer exposa au nom des partisans de Notre-Dame (Archives départementales) :

« Les délibérations se faisant depuis longtemps sans la participation des principaux habitants, et toutes par un esprit de cabale et particuliers affidés des religieux de Landévennec, de leurs juges et vassaux, lesquels, dans le dessein qu'ils ont de faire passer leur église priorale de Saint-Idunet pour être la véritable église paroissiale, et non seulement priver l'église de Notre-Dame de ce titre mais encore la laisser tomber en ruines, ont enfin forcé les remontrants de porter leur plainte à la Cour, à savoir :

« 1^o Que le sieur Vicaire affecte présentement de faire toutes les délibérations dans l'église de Saint-Idunet, où il a fait nouvellement des archives, et prétend que le cahier de délibérations y soit déposé, ce qui est contraire à l'usage jusques à présent établi.

« 2^o Que l'église Saint-Idunet, ayant été agrandie au moyen des deniers empruntés de la fabrique de Notre-Dame, au lieu de rendre et restituer ces fonds pour réparer l'église de Notre-Dame qui tombe en ruines, le dit sieur Vicaire veut les employer à construire un chœur.

« 3^o Que lors des délibérations, il prétend recueillir les voix à l'oreille, ce qui est se vouloir rendre maître des délibérations.

« 4^o Qu'il a affecté de faire nommer pour délibérateurs ceux qu'il sait être partisans de Saint-Idunet, comme les juges et procureur fiscal de l'abbaye, et jamais des habitants du côté de Notre-Dame.

« Quant à la question de paroisse, le remontrant supplie de considérer que l'église de Notre-Dame en a toutes les marques : la grandeur de l'église et la construction en donnent une idée toute autre que celle de Saint-Idunet, si petite quoique nouvellement accrue d'un tiers ; les fonts qui s'y trouvent aussi anciens que l'église ; le reliquaire bâti en même temps ; la maison presbytérale proche de la dite église ; le sacre qui en sort le jour de la Fête-Dieu ; la possession des fabriques d'aller prendre à Quimper les saintes huiles et d'en faire les frais aussi bien que de la visite épiscopale, et des cahiers baptismaux ; les bannières qui y sont, n'y en ayant point à Saint-Idunet ; les anciennes conféries qui s'y desservent ; la quantité de tombeaux qui s'y remarquent, les archives de la paroisse qui y ont toujours été, n'y en ayant point à Saint-Idunet, que depuis très peu de temps ; la communion pascalle, qui s'y est toujours faite, sont des moyens

plus que suffisants pour faire connaître que la dite église de Notre-Dame est la véritable église paroissiale.

« M. de Trégain, préeminencier supérieur de Notre-Dame, présente un aveu du 29 Mars 1520, d'écuyer Guillaume de Trégain, dans lequel Notre-Dame est traitée en mots exprès : *d'église paroissiale primitive de Châteaulin.* »

De son côté, le prieur de Châteaulin, dom Jean-Baptiste le Comte, répondait :

« Que la qualité de recteur primitif de la paroisse de Saint-Idunet ou Locyonet qui réside en sa personne, par rapport à celle de prieur (en tant que prieur), le droit qu'il a en cette qualité de présenter au vicariat de Châteaulin, suffiraient pour démontrer que l'église de Saint-Idunet est la paroissiale ; mais la possession ancienne et les titres dont il est saisi justifient encore que les habitants de Châteaulin n'ont pas eu d'autre paroisse. »

Suivent des extraits des registres paroissiaux et autres, dans lesquels Saint-Idunet est constamment qualifiée d'église priorale et paroissiale depuis au moins 1602, et l'église de Notre-Dame est qualifiée de chapelle. La présence des fonts baptismaux et l'usage des enterrements à Notre-Dame s'expliquent aisément ; cette permission n'a existé « que parce que cette chapelle de Notre-Dame est séparée de l'église paroissiale de Saint-Idunet par une rivière dont les grandes eaux, rompant fort souvent les ponts, ne permettaient pas qu'on eût pu baptiser ni entermer à Saint-Idunet les enfants nouveaux-nés et les personnes qui décédaient du côté de Notre-Dame ».

Le procès aurait pu s'éterniser, mais la majorité des habitants de l'un et de l'autre parti eut le bon esprit de demander que le procès ne fût pas continué, à cause des frais qu'il occasionnerait, et qu'on s'en tint au *statu quo* pour le service des deux églises, sans rien innover.

*
*
*

Le 2 Mai 1777, lors de l'ouverture du cercueil de saint Vincent Ferrier par Mgr Amelot, une parcelle des reliques, authentiquée par Mgr de Vannes et reconnue par Mgr de Saint-Luc, fut donnée à Saint-Idunet, de Châteaulin ; déposée d'abord à la sacristie de Notre-Dame, elle fut transportée solennellement à Saint-Idunet, le 14 Septembre 1777. — « Louis Le Gac de Lansalut, chevalier sénéchal de Châteaulin, requis par Messire Jean-Marie Leissègues de Rozaven, recteur, accompagné d'Alexandre-Théophile Le Bescond et autres magistrats, se rendirent en robe de palais jusqu'à l'église de Notre-Dame de Châteaulin, à 9 h. 1/2 du matin, où, rendus à la salle de la sacristie haute, procès-verbal fut dressé « d'une boîte ovale d'argent contenant une relique, parcelle de vertèbre du col de saint Vincent Ferrier », qui fut ensuite transportée processionnellement à l'église de Saint-Idunet, où elle est encore conservée (Archives départementales).

ROLE DES DÉCIMES EN 1789

	Livres.	Sols.
M. Lharidon, recteur.....	28	5
La Fabrice	8	10
Le Rosaire	2	
Saint-Combert	3	5
N.-D. de Kerluhan.....	8	
Trève de Notre-Dame	9	
Saint-Jean	3	5
Le Sacre	2	
TOTAL.....	64	5

PRIEURS

- 1501. Jean Calloet.
- 1517. Jean Banguyon, prêtre.
- 1534. Olivier Caron.
- 1534. Alain Féchan, 1548.
- 1603-1608. Jean Mathézou.
- 1621-1628. René Silguy.
- 1664. Benoît Coquelin.
- 1672-1691. Simon Le Talourd.
- 1692. Dom Mathieu Hervé.
- 1716-1724. Jean-Baptiste Le Comte.
- 1761. Nicolas-Robert de Boniface.
- 1767. Antoine Chazac, O. S. B., de Saint-Junien (Poitiers).
- 1790. Pierre Le Moyne, né à Vernon (Eure).

VICAIRES PERPÉTUELS DE CHATEAULIN
AVANT LA RÉVOLUTION

- 1489. Décès de Derrien Le Bihan.
- 1489-1517. Henri Le Vigouroux.
- 1517. Alain Le Flam.
- 1608. Décès de Godefroy Le Borigue.
- 1608-1635. Christophe Guillerm.
- 1636-1640. Louis Couchouron.
- 1640-1641. Jacques Nicolas.
- 1641-1648. Prigent Dubois.
- 1648-1693. Jean Ollivier, vicaire perpétuel de Châteaulin et de Pleyben, et recteur de Saint-Ségal.
- 1694-1721. Julien Bornic.
- 1721-1737. Guillaume Bigeaud, docteur en Sorbonne.
- 1737-1741. Louis Edy.

- 1741-1748. Mathurin Le Moyne de Kerourin.
 1748-1759. René Le Guillou de Respidal.
 1757-1761. Jean Le Carré.
 1762-1772. Caugant.
 1773-1778. Jean-Marie Leissègues de Rozaven.
 1779-1789. François Lharidon de Penguily.
 1789-1791. Jean Le Coz ; fut nommé directeur au Séminaire établi par Expilly à Quimper, au mois d'Août 1791.

De 1791 à 1804, M. Gabriel Le Marchadour fut curé constitutionnel de Châteaulin ; en 1804, il devint recteur de Plomodiern.

CURÉS DE CHATEAULIN DEPUIS LE CONCORDAT

- 1804-1806. Mathurin Bertbo, né à Lanniscat en 1740.
 1806-1815. Joseph Le Garrec, de Rostrenen.
 1815-1819. François Le Cann.
 1819-1859. Guillaume Durand, né à Loctudy en 1791.
 1859-1866. Jacques-Marie Prigent, né à Lanmeur.
 1866. Sébastien Creignou, de Roscoff.
 1874-1899. Jean Quéré.
 1899. Alfred Le Roy.

VICAIRES DE CHATEAULIN DEPUIS LE CONCORDAT

1805. François-Marie Leissègues de Légerville.
 1807. Jean Bihan.
 1812. Jean-Marie Quemener.
 1816. Jézéquel.
 1828. Charles-Pierre Moricet.
 1831. Olivier Omnès.

1834. Jean-Marie Lannou.
 1845. Jean-Marie Hellard.
 1848. Amet Bourchis.
 1850. Jean-Marie Messenger.
 1854. Jean-Marie Corcuff.
 1855. Melaine Bourchis.
 1856. Jean-Marie Messenger ; après avoir été vicaire à Saint-Louis de Brest, retourne comme vicaire à Châteaulin.
 1861. René-Hyacinthe Troussel.
 1861. Jean-Louis Le Hir.
 1872. Jean-François Quemeneur.
 1872. Michel Guédès.
 1874. Jean-Marie Cozic.
 1877. Yves-Marie Abhervé-Guéguen.
 1886. Jean-Marie Normant.
 1890. Christophe Jézégou.
 1895. François Mével.
 1896. Michel Caroff.
 1902. Louis Boulic.

ÉGLISE PAROISSIALE

Dans l'église maintenant paroissiale de Saint-Idunet, rebâtie en 1867, comme il a été dit précédemment, on a conservé deux anciens retables du xvii^e siècle, tous deux d'un travail remarquable. Celui de l'autel de la Vierge, dans le transept du côté de l'Épître, est composé de colonnes lisses à chapiteaux corinthiens, avec grandes volutes feuillagées, anges et festons de fleurs. Le retable de l'autel de Saint-Joseph, dans le transept du côté de l'Évangile, est de dimension plus considérable et d'une plus grande richesse. On y voit deux grandes colonnes torses

tout entourées d'enroulements de vignes, puis des encadrements et des ornements sculptés.

A l'entrée du déambulatoire partant de cet autel, on voit une statue de saint Corentin, ayant à ses pieds la fontaine de son ermitage avec le petit poisson de la légende.

PRESBYTÈRE

A la Révolution, le presbytère du vicaire de Châteaulin fut occupé par l'administration du District, et, après la Révolution, par la sous-préfecture; il était situé à main gauche comme l'on entre dans la ville après avoir passé le pont. Au Concordat, les prêtres de Châteaulin furent logés dans la maison du prieur (presbytère actuel), mais le logement était incommode et la maison du District ou de la sous-préfecture fut vainement réclamée comme bien ecclésiastique non aliéné à la Révolution; cependant, voici que, dans le courant de Novembre 1812, le feu prit à la sous-préfecture et brûla l'immeuble et le mobilier particulier de M. Baudier, si bien que Monseigneur, par circulaire du 27 Novembre 1812, pria MM. les Recteurs de l'arrondissement de provoquer des souscriptions pour le rétablissement du mobilier personnel du sous-préfet. En 1814, les prêtres de Châteaulin réclamèrent la restitution de cette maison, qui dut leur être abandonnée en 1820. C'est là, certainement, qu'ils devaient habiter, en 1821, lorsque survint l'inondation dont il est parlé dans la lettre suivante du Curé de Châteaulin.

Le 29 Décembre 1821, M. Durand écrivait à l'Évêché : « Depuis lundi, je suis assiégé par l'eau dans mon presbytère. A 7 heures du soir, je sortais de l'église et, pour entrer chez moi, il fallut prendre un bain de pieds; je fis

dresser aussitôt un pont sur des barriques pour communiquer avec le quai; c'est par là que nous sortîmes pour aller à l'office et en revenir. Mais le lendemain, quand il fut question de sortir pour la messe du jour, mon pont se trouva renversé, j'appelai du monde; on apporta une échelle, je descendis par une fenêtre et, escaladant le mur du jardin, je me sauvai ainsi de ma prison. Je fis de nouveau redresser mon pont, mais l'eau continuant de croître, le renversa une seconde fois; relevé une troisième fois, il tint bon. M. Bois voyant ma détresse, m'invita à dîner chez lui; j'acceptai, mais au moment où nous allions nous mettre à table, l'eau regorgea dans la salle et dans la cuisine, il fallut décamper, chacun emportant son verre et son assiette.

« L'eau continua de croître et le pont de la ville se rompit à 4 heures 1/2. Personne ne périt, quoiqu'il y passât continuellement du monde. Plusieurs personnes qui se trouvèrent de l'autre côté furent obligées d'y coucher.

« L'eau séjourna chez moi jusqu'au jeudi matin, mais elle ne se retira pas bien loin et aujourd'hui, depuis 4 heures du matin, elle entre de nouveau. En se retirant, elle avait emporté le plancher de la salle et de la cuisine; mais le vent de ce soir a fait quelque chose de pire, car il a emporté une partie du toit. Me voilà donc entre deux eaux, je ne sais jusqu'à quand. Ma chambre sert donc de cuisine le matin, de salle à manger à midi et de chambre à coucher le soir ».

CHAPELLE DE NOTRE-DAME

La chapelle de Notre-Dame, *Iliz-Varia*, se présente pittoresquement sur le versant Nord-Ouest du coteau

escarpé que couronnait autrefois le château, dominant de cette hauteur la courbe majestueuse que décrit le canal en entrant dans la ville ; son joli clocher à dôme et à lanternon se silhouette sur le ciel, tandis que le corps de la chapelle se perd un peu sous les arbres qui l'entourent et le massif de la colline qui lui sert de fond.

Comme tout sanctuaire vénérable, elle, formant l'entrée de son cimetière ou enclos sacré, un arc de triomphe au plus haut point intéressant par ses formes originales et par son ancienneté, comme celui de Saint-Jean-du-Doigt et celui de La Martyre, et il faut lui attribuer pour date la seconde moitié du ^{xv}^e siècle. Il consiste en une large arcade à moulures prismatiques, encadrée par une contrecourbe saillante ornée de feuilles et surmontée d'un pignon ou gâble dont les rampants sont garnis de crochets végétaux et au milieu duquel une niche à dais gothique abrite une statue en kersanton de la Vierge-Mère. Des deux côtés des contreforts ayant leurs bases formées de bancs de pierre, partent des pinacles aux aiguilles coniques hérissées de crossettes végétales.

Tout près, deux vieilles maisons complètent le tableau et ajoutent à sa note originale ; l'une a une porte ogivale, avec toiture en chaume ; l'autre, datée de 1638, a des ouvertures en plein-cintre ; elles formaient le logement du *Vicaire-perpétuel* qui desservait l'église, autrefois paroissiale.

Entre l'arc de triomphe et le porche, est une croix ou calvaire monté sur trois hautes marches octogonales et un socle carré. Au haut de la gaule élevée de 4 mètres, un puissant croisillon en kersanton supporte la croix de Notre-Seigneur et celles des deux larrons. La croix du Sauveur, comme plusieurs de celles du ^{xvi}^e siècle, est couronnée par un dais richement sculpté.

Aux côtés de Notre-Seigneur sont la Sainte-Vierge et

saint Jean. Au revers de la croix est représenté Notre-Seigneur ressuscité, ou dans la gloire, assis sur un arc-en-ciel et les pieds posés sur le globe terrestre. Il tient les mains élevées pour montrer ses plaies sacrées, la poitrine est nue, pour faire voir la plaie du côté. Autour de lui se déploie une banderole portant une inscription gothique. Des deux côtés sont deux saintes Femmes ; puis on voit au-dessous, et comme incrustés dans le support, deux petits corps nus, ayant les mains jointes et représentant probablement des âmes ou des corps ressuscités ; au côté gauche, un troisième corps nu suppliant.

Comme physionomie générale de la chapelle, à la façade Midi, on trouve d'abord un reliquaire ou ossuaire à cinq arcades gothiques et deux niches aux extrémités, avec deux bénitiers de pierre. Ensuite un porche dont la grande arcade est de la fin de la période gothique, tandis que le pignon qui la surmonte est du ^{xviii}^e siècle, comme l'explique du reste cette inscription qui y est gravée :

CE : TEMPLE : QUASI : RVINÉ : E : REDLESP :
(Relespvé) I : AMET : F : LAN : 1722

Au milieu de ce fronton est une niche à pilastres et coquille, abritant une statue de la Vierge-Mère ; dans les côtés, deux jolis clochetons ou lanternons dans le genre de ceux qu'on a faits en si grand nombre dans le cours du ^{xvii}^e siècle.

Au fond du porche, au-dessus de la porte, sont trois niches à coquille, dans lesquelles on voit une Vierge-Mère en bois, provenant de l'église de Saint-Idunet, et une représentation en pierre de l'Annonciation, devant dater du ^{xvi}^e siècle.

A la suite du porche, on voit une fenêtre flamboyante à deux baies surmontée d'un gâble, puis une porte gothique, puis une autre fenêtre à trois baies et enfin une branche de transept faisant une faible saillie.

L'abside est à pans coupés, chacun de ces pans étant couronné par un pignon aigu ; au bas du rampant du pignon Sud on lit la date de 1691. Les archives de Châteaulin indiquent les travaux d'agrandissement et d'exhaussement exécutés à cette époque.

Le côté Nord, quoique plus simple, est éclairé par quatre fenêtres à deux baies, qui doivent être de même date que l'abside et le transept.

A la façade Ouest, qui est plus moderne, on trouve des pilastres avec refends, encadrant une porte à arc surbaissé. Au-dessus, s'élève le clocher, qui sur son côté Sud porte cette inscription :

M^{RE} JEAN LE CARRÉ . R

M^E ALLAIN SANQVER

FAB : LAN 1753

La chambre des cloches est entourée d'une balustrade ou galerie saillante, puis surmontée d'un premier dôme octogonal accosté de clochetons, lequel est lui-même couronné par un lanternon élancé. Le tout formant un ensemble plein d'élégance, dans le genre des clochers de Sainte-Marie-du-Ménez-Hom, N.-D. de Kergoat, Plogonnec, etc.

Si l'extérieur de la chapelle de Notre-Dame présente les caractères du xvi^e siècle, du xvii^e et du xviii^e, à l'intérieur nous trouvons une physionomie toute différente. Il est vrai que les arcades sont ogivales, mais les piliers qui les soutiennent sont loin de correspondre à ce style. Quelques-uns sont formés de faisceaux de colonnettes séparées par des gorges, soit par des arêtes vives, ayant les bases d'une mouluration très curieuse et des chapiteaux feuillagés offrant la plus grande analogie avec la flore des chapiteaux de Kerinec en Poullan, Lambour en Pont l'Abbé et Languidou en Plovan, et devant dater, par suite, de la fin du xii^e siècle. Au cours du xvi^e siècle ou

du xvii^e, on a dû faire une grande restauration tant intérieure qu'extérieure, et c'est alors que les arcades ont été refaites, sauf quatre qui ont gardé leurs moulures primitives.

Dans les grands piliers qui devaient correspondre à l'arc triomphal, on remarque un bouleversement considérable, et l'on peut reconnaître l'amorce d'arcs-doubleaux qui traversaient la nef et les bas-côtés.

Dans le chapiteau de la pile qui sépare la nef du transept, du côté de l'Épître, on voit un blason sur lequel M. Le Men a reconnu les 3 pommes de pin de la famille de Trésiguidy : *d'or à 3 pommes de pin de gueules*.

Entre ce pilier et les degrés du maître-autel, on a trouvé, en 1861, une tombe portant cette inscription en lettres du xii^e ou du xiii^e siècle : *Ci-gist . Johanne . de . Treziguidy . Vicomtesse . du . Fou*.

Sur le pilier droit de la même arcade, faisant pilastre dans le mur du bas-côté, on voit le léopard des vicomtes du Faou : *d'azur au léopard d'or*.

Voici la liste des statues vénérées dans cette chapelle :

1. — Au bas, sous la tribune des orgues (car il y a des orgues à Iliz-Maria), groupe triple de sainte Anne. — Sainte Anne et la Sainte-Vierge, presque de même taille, sont assises dans le même fauteuil. La Sainte-Vierge couronnée tient sur ses genoux l'Enfant-Jésus auquel sainte Anne tend une grappe de raisin, tandis que de la main gauche elle tient les feuillets d'un livre ouvert. Ce groupe est en pierre ; d'après le style du fauteuil et des draperies, il faudrait l'attribuer à la fin du xvi^e siècle ; sa hauteur est de 1 m. 25.

2. — Saint Nicolas avec ses trois petits enfants. — Statues en bois du xvi^e siècle ; 0 m. 80.

3. — Saint Herbot, — vêtu d'une robe et d'un manteau

à capuchon, tenant un bâton et un livre fermé. Statue en pierre ; 1 m. 80.

4. — Saint Maudez, — en chape et mitre, tenant de la main gauche un livre ouvert ; sa mitre est très ornementée ; la volute de sa crosse a disparu, mais il reste encore au haut de la hampe un nœud rond orné de cabochons et une sorte d'édicule gothique qui formait la base de la volute. Statue en pierre de 1 m. 65.

Autrefois, d'après une pratique qui est en usage partout où il y a une image de saint Maudez, on prenait de la terre dans le sol de l'église, au pied de la statue du saint, pour la guérison du mal de saint Maudez, *drouk Maudez*, enflures, plaies envenimées, morsures d'insectes nuisibles. Lorsque le pavé actuel fut fait, on transporta un peu de cette terre à l'extérieur, au pied d'un if placé à l'angle Nord-Ouest de la chapelle, et l'on continue à prendre de cette terre, ce qui fait que l'if est déchaussé.

5. — Notre-Dame de Pitié, — qui se trouvait autrefois sur l'autel de la confrérie de la *Bonne-Mort* et de la *Sainte-Agonie*. Groupe en bois de 1 m. 45.

6. — Notre-Dame, — la Patronne. Vierge-Mère, dans la niche à l'entrée du sanctuaire.

7. — Saint Joseph, — lui faisant pendant.

8. — Sainte Catherine, — couronne en tête, tenant un livre et une épée, et ayant à ses pieds la roue de son supplice ; hauteur, 0 m. 80.

9. — Sainte Barbe, — n'ayant plus ni sa tour ni sa palme ; elle est patronne des carriers.

10. — Saint Crépin et saint Crépinien, — patrons de la confrérie des cordonniers ; ils sont honorés dans plusieurs de nos vieilles villes : Morlaix, Pont-Croix, Pont-l'Abbé.

11. — Saint Grégoire, — en chape, coiffé de la tiare, tenant un livre et la croix papale à trois branches. A la

fête de saint Grégoire se tient une grande foire à Châteaulin.

12. — Saint Jean-Baptiste. — Provenant de la chapelle de Loc-Ian et se trouvant maintenant dans l'ancien ossuaire attenant à la sacristie. Il est vêtu d'une peau de bête dont la tête pend à ses pieds ; par-dessus est un manteau. De la main gauche, il portait un livre surmonté d'un agneau.

Le maître-autel est surmonté d'un retable composé de deux grandes colonnes torsées, encadrant un tableau de l'Annonciation.

Au-dessus de l'autel Nord, est un tableau de sainte Catherine, debout, avec son épée à ses pieds. D'après le geste de la main droite, elle semble argumenter.

L'autel du bas-côté Midi devait être autrefois l'autel de la confrérie de la Bonne-Mort et de la Sainte-Agonie, car sur la façade est un panneau en bas-relief dans lequel on voit Notre-Dame de Pitié avec les sept glaives de douleur, la couronne d'épine, les trois clous de la Passion, une tête de mort, des os en sautoir et des larmes. De plus, tout à fait au haut, est un tableau votif représentant un malade en agonie, un parent priant en faisant un vœu, et dans le ciel Notre-Seigneur se montrant pour exaucer sa prière. Les deux grandes colonnes torsées du retable encadrent un tableau du Rosaire, peint par Valentin

En face, au-dessus de l'arcade du transept, est un tableau des saints Crépin et Crépinien. Dans le panneau central, les deux frères sont figurés sous un dais de riches étoffes, travaillant à leur métier de cordonniers et semblant en même temps parler à quatre personnages qui les écoutent ou qui les invoquent. Dans les panneaux latéraux sont huit médaillons avec inscriptions, retraçant les actes de leur vie et de leur martyre, ainsi que les miracles qu'ils ont opérés.

En 1856, M. Durand, curé de Châteaulin, dans une lettre adressée à M. l'abbé du Marhallach, raconte deux faveurs obtenues par l'intercession de Notre-Dame, et dont il fut témoin.

« En 1821, pendant qu'on réparait l'ancien pont, dont une arche avait été emportée par le courant de la rivière, Marie-Anne Riou, dite Marie-Anne Soroden, épouse de François-Marie Kerbaul, maçon, tomba d'une hauteur de cinq mètres dans la rivière qui coulait dans ce moment comme un torrent, tout le monde la croyait perdue. Averti par les cris : « une personne à l'eau » ! je lui donnai l'absolution sans la voir. Par une circonstance providentielle, un câble de 30 mètres de long, jeté peu auparavant par les ouvriers dans la rivière pour être lavé, fouettait violemment la surface de l'eau par la force du courant. Plus heureusement encore, cette corde, on ne sait comment, s'entortilla autour d'une des jambes de la femme, qui put par ce moyen être retirée de l'eau. Elle avait perdu connaissance, mais elle revint à elle tôt après et je l'accompagnai jusqu'à chez elle où elle me dit qu'en tombant elle s'était recommandée à Notre-Dame de Châteaulin. »

Près de vingt ans après, en 1840, « Marie-Louise Richard, fille de Louis et de Marie-Louise Maujour, âgée de 9 ans, tomba dans l'étang supérieur du moulin du Roi, pendant que le moulin fonctionnait ; elle passa de l'étang, par la vanne, dans un canal en bois de 14 mètres de longueur sur 0 m. 30 de largeur, jusqu'à la première turbine ; de cette turbine, elle est passée dans un autre canal en bois de 7 mètres de longueur ; de ce canal, elle a été jetée dans un aqueduc de 30 mètres de longueur sur 0 m. 70 de largeur et 1 mètre de hauteur, par lequel elle a été projetée à la rivière qui, heureusement, était basse dans ce moment. L'enfant était vivante et n'est morte que quel-

ques années après, ayant fait sa première communion. Sa mère, l'ayant vu tomber, l'avait vouée à Notre-Dame de Châteaulin, et le fait parut d'autant plus merveilleux que, maintes fois, chiens, cochons et autres animaux tombant dans ce lieu ont été broyés en passant par où cette petite a passé saine et sauve. »

ÉTAT DES CHAPELLES

1^o *Lopars.*

Chapelle dédiée à saint Compars ou Combert, représenté en abbé avec mitre et crosse, et à saint Joachim. Sur la porte Sud, on lit : V. CARO. 1701.

2^o *Kerjan.*

Ancienne chapelle, près le château, sous le vocable de saint Jean, dépendante autrefois de la commanderie de La Feuillée, dont les biens furent réunis à l'hôpital au XVIII^e siècle, la chapelle ayant été ruinée par un incendie.

Près de l'emplacement de la chapelle reste encore une fontaine qui est un objet de vénération.

3^o *Notre-Dame de Kerluan.*

Cette chapelle est située exactement à l'Est de la ville de Châteaulin, à 3,600 mètres, à vol d'oiseau, dans une des boucles formées par le cours sinueux de l'Aulne, presque en face du bourg de Saint-Coulitz ; mais pour y accéder par la route des voitures il faut faire près de 6 kilomètres.

Diverses légendes ont cours sur son origine. La plus

accréditée raconte que, dans l'ancien temps, les habitants du hameau de Kerluan et ceux de Saint-Coulitz, de l'autre côté de la rivière, étaient toujours en lutte et en bataille. Or, ceux de Saint-Coulitz étaient de vrais géants et ceux de Kerluan étaient faibles et malingres. La Sainte-Vierge intervint pour mettre la paix entre eux, demandant qu'on lui érigeât une chapelle et promettant en retour d'accorder aux gens de Kerluan force et vigueur. La chapelle fut bâtie, et depuis la Sainte-Vierge donne aux mères de Kerluan un lait abondant et généreux pour nourrir leurs enfants et leur donner une santé robuste.

Voilà pourquoi Notre-Dame de Kerluan est représentée allaitant le divin Enfant-Jésus, honorée et invoquée sous ce vocable, *Virgo lactans*, par les fidèles et particulièrement par les mères de la paroisse et de toute la contrée.

La chapelle a été restaurée et un peu diminuée de dimensions, du temps de l'ancien curé-archiprêtre, M. Quéré. Sur l'abside, on lit cette date :

BEZIEN . FABRIQUE . 1725

Outre les statues de Notre-Dame, on y trouve encore celles de saint Augustin, saint Corentin, saint Marc et saint Luc.

La croix du cimetière, datée de 1639, porte les effigies de Notre-Seigneur crucifié, la Sainte-Vierge, saint Jean, saint Sébastien et saint Roch.

Sur la sacristie est gravée cette inscription.

V : D : MRE : L : EDY : R^r — H : H : IAN : GVISIEN :
FABR : 1734

La fontaine de Notre Dame, voisine de la chapelle, a été richement restaurée par M. le chanoine Le Roy, archiprêtre actuel.

MONUMENTS ANCIENS

Entre la chapelle de Notre-Dame et les bâtiments de l'hôpital, on voit encore une partie des restes de l'ancien château, probablement l'entrée, consistant en deux murailles épaisses de 2 mètres, se rencontrant à angle droit ; mesurant, l'une 36 mètres de longueur et l'autre 44. La première de ces murailles est percée d'une porte de 2 mètres de largeur et fortifiée à ses extrémités de deux tours rondes de 6 m. 40 de diamètre. Ces maçonneries, qui semblent dater du XII^e ou du XIII^e siècle, sont faites en schiste du pays, mais on y trouve de petites pierres cubiques en granit, espacées entre elles et disposées en rangs horizontaux ; elles proviennent certainement d'une vieille construction romaine.

Sur tout le périmètre de la montagne, on reconnaît encore l'emplacement de 15 ou 17 petites tours d'enceinte. Le docteur Halléguen a écrit une Notice très longue sur ce vieux *Château de Nin* et sur le *Parc-an-Duc*.

* *

Ermitage de saint Idunet. — Sur la cime du coteau escarpé de *Banine* est un amas de rochers très pittoresquement disposés. Quelques grands blocs y forment une sorte d'abri couvert qui a servi, dit la tradition, d'ermitage à saint Idunet, et que l'on appelle encore le *lit de saint Idunet*.

Fontaine des trois Ducs. — La maison portant le n^o 7, rue de l'église, est connue sous la dénomination de *Maison des trois Ducs*. Dans la cour, est une fontaine, et dans

la niche de cette fontaine, une statuette en pierre de 0 m. 77, représentant un seigneur armé, portant couronne fleurdelisée, manteau à collet rabattu, sceptre, cuissarts, genouillères, souliers pointus articulés, perruque, barbi-che et moustache, genre Louis XIII.

« Tumulus, près de la vieille route de Pleyben, à 2 kilo-mètres Nord-Est de la ville.

« Quinze petits tumulus à 3 kilomètres 1/2 de Châteaulin, à 400 mètres au Sud de la route de Châteaulin à Crozon. » (P. DU CHATELLIER.)

L'HOPITAL

Le 22 Mai 1689, devant les notaires de la Cour royale Châteaulin, « Messire Urbain de Tréouret, S^{sr} de Kerstrat, demeurant en son manoir de Kerstrat, en la ville de Châteaulin, d'une part, et Missire Yves Bauguion, prêtre, demeurant à la maison de Notre-Dame du dit Châteaulin, d'autre, ayant comparu le dit S^{sr} de Kerstrat, adjudicataire de la motte et montagne de l'ancien château du dit Châteaulin, sur ce que le dit Bauguion lui a dit et déclaré avoir dessein et dévotion de procurer l'établissement d'un hôpital en ce lieu, moyennant avoir un fond où le pouvoir faire et ayant jugé à cette fin à propos de l'établir sur la dite motte et ancien château a, par cette, transporté la dite motte et montagne au dit Bauguion avec garantie, à la charge de payer au dit seigneur un denier de rente par an à chacun jour et feste de S^t Michel et de dire trois *Pater* et trois *Ave Maria* par jour, savoir au matin, au midy et sur le soir, avec un *De profundis* aussy le soir, à commencer lors de l'entrée des pauvres audit hôpital, et fera le dit seigneur apposer ses armes au dit hôpital... » (Pris sur copie du XIX^e siècle, au presbytère de Châteaulin.)

ROLE DES DÉCIMES EN 1789

	Livres.	Sols.
M. Lharidon, recteur.....	28	5
La Fabrice.....	8	10
Le Sacre.....	2	
Le Rosaire.....	2	
Saint-Combert.....	3	5
N.-D. de Kerluhan.....	8	
Trêve de Notre-Dame.....	9	
Saint-Jean.....	3	5
TOTAL.....	64	05

FAMILLES NOBLES

Goulhezre, S^r de Launoy, paroisse de S^t-Idunet : *d'or au chevron d'azur accompagné de trois trèfles de même.*

Quélennec, S^r du dit lieu, paroisse de Loc-Idunet : *d'argent au chêne (alias au houx) de sinople fruité d'or.*

Trégain, S^r de Kerlobert, paroisse de Loc-Idunet : *d'or à trois pommes de pin de gueules, la pointe en haut.*

Tréouret, S^r de Kerstrat, paroisse de Châteaulin : *d'argent au sanglier de sable en furie ayant la lumière et les défenses d'argent.*